RISQUE NOYADE :

La présence de l'eau dans l'environnement de travail nécessite une analyse des risques et une organisation de prévention et de sauvetage spécifiques.

Les travaux à proximité aquatique doivent faire l'objet d'une analyse poussée des risques pour permettre la rédaction du DUER , en appréciant à la fois l'environnement matériel et technique , et l'efficacité des moyens de protection existants , et de leur utilisation selon les postes de travail.

Plusieurs secteurs du BTP sont concernés :

- Travaux de rénovation ou de construction de ponts
- Travaux maritimes et fluviaux (ports, berges des rivières, fleuves et canaux)
- Travaux en réseaux d'assainissement, réservoirs ou puits plus ou moins remplis.
- Travaux à proximité des bassins des stations d'épuration

Le déplacement sur des surfaces inégales, encombrées, mouillées et glissantes des pontons, des quais, ou des berges de rivières, des bassins , les contraintes topographiques de cours d'eau et canaux, occasionnent des risques de trébuchement et de glissades provoquant des chutes de plain-pied suivies de chutes dans les eaux des ports, des lacs ou des fleuves et rivières

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Avant tous travaux en réseaux d'assainissement : passage de câbles électriques, télécom :fibres) , réhabilitation d'ouvrages …) , vérifier régulièrement les conditions météorologiques locales (moins de 6 heures) , et faire ressortir les équipes en cas de risque de pluie.

Se noyer est possible, même à faible profondeur (dès 1 mètre environ), compte tenu des remous, du courant, du sol inégal du fond, des phénomènes de tourbillon ou d'aspiration…

Les vêtements et chaussures, bottes, voire les équipements de protection terrestre (casques, gants, ...) deviennent très rapidement mouillés, handicapants et lourds, ce qui entrave les mouvements de natation et de flottaison.

❖ **Mesures collectives++ :**

➢ Ponts ou pontons provisoires protégés par des garde-corps rigides ; bassins bien sécurisés avec barrières, rambardes, passerelles, garde-corps... et des échelles de sortie.

➢ Revêtements de sol antidérapant, plaques et grilles métalliques avec picots en relief ou crénelées sur les pontons .

Copyright (© : Tous droits réservés Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

- ❖ Les opérateurs doivent porter des équipements individuels de flottaison (EIF) ;des gilets de sauvetage ; des harnais ou système de retenue, ***si les protections collectives ne sont pas suffisantes ou impossible à mettre en place***.

Les EIF complètent les protections collectives, et doivent respecter trois impératifs:

- Protéger : assurer le retournement d'une personne même inconsciente et la maintenir dans une position stable avec les voies respiratoires hors de l'eau.
- Repérer : faciliter le repérage d'une personne dans l'eau, de jour comme de nuit, par lampes de détresse, sifflet, bandes réfléchissantes...
- Secourir : posséder un système de préhension suffisamment résistant pour permettre le repêchage manuel ou le hissage mécanique d'une personne à l'eau.

Les gilets de sauvetage sont de deux types : à flottabilité permanente (en mousse) ou gonflables.

Les gilets gonflables sont plus légers et moins gênants.

- ❖ Prohiber le travail isolé

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Selon la règlementation, une bouée équipée d'une longue corde, doit se trouver à proximité de la zone de danger , afin de pouvoir porter secours au plus vite. ; elle doit être signalée

Une embarcation d'urgence à moteur, un cordage, une gaffe de récupération, une bouée de sauvetage, un projecteur orientable font partie de l'équipement nécessaire.

Article R4535-5

Une formation des opérateurs : à une utilisation correcte du gilet de sauvetage (port + gonflage) ainsi qu'aux bons gestes à adopter en cas de chute à l'eau d'un compagnon (formation au sauvetage et aux premiers secours)

Article R4534-136

Ne jamais plonger dans l'eau , au risque de s' exposer également à la noyade

Copyright (© : Tous droits réservés Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP